

Prix 2023

Part eau potable

Part Assainissement

Communes en Régies

Parts fixes (abonnement)	
Diamètre des compteurs	Part communautaire
Compteur DN 15 et 20	80
Compteur DN 25	160
Compteur DN supérieur à 25	240

Parts variables (consommation)	
Seuil de consommation	Part communautaire
de 0 à 50 m ³	1,02
de 51 à 200 m ³	1,22
de 201 à 500 m ³	2,35
> à 500 m ³	2,96

Parts fixes (abonnement)
Part communautaire
67

Parts variables (consommation)
Part communautaire
1,1078

Communes en DSP pour l'alimentation en eau potable et en Régie pour l'Assainissement

	Parts fixes (abonnement)	
	Part communautaire	Part délégataire (*)
Argelliers, Montarnaud, St Paul et Valmalle	42,22	37,78

Parts variables (consommation)		
seuil de consommation	Part communautaire	Part délégataire (*)
de 0 m ³ à 30 m ³ inclus	0,506	0,514
de 31 m ³ à 50 m ³ inclus	0,082	0,938
de 51 m ³ à 200 m ³ inclus	0,282	0,938
de 201 m ³ à 500 m ³ inclus	1,412	0,938
de 501 m ³ à 750 m ³	2,022	0,938
supérieur à 750 m ³	1,868	1,092

Parts fixes (abonnement)
Part communautaire
67

Parts variables (consommation)
Part communautaire
1,1078

^(*) à titre indicatif, conforme au contrat de dsp et à la formule d'actualisation

Pour information:

Taxe "prelevement" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,08 €/m³ sur chaque m³ d'eau potable facturé

Taxe "pollution domestique" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,27 €/m³ sur chaque m³ d'eau potable facturé

Taxe "modernisation des réseaux" perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,16 €/m³ sur chaque m³ d'assainissement facturé